



COMPTES





SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION, BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT 2014

03 > 11 Les comptes de l'exercice

12 > 13 Bilan

14 Compte de résultat

15 Tableau des flux de trésorerie

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

17 > 19 Règles et méthodes comptables

20 > 27 Compléments d'informations relatifs au bilan

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Note 2 – Immobilisations financières

Note 3a – Titres de placement stables

Note 3b – Valeurs mobilières de placement

Note 4a – Échéancier des créances et des dettes

Note 4b – Produits à recevoir et charges à payer

Note 5 – Fonds propres

Note 6 – Subventions d'équipement

Note 7 – Provisions pour risques et charges

Note 8 – Fonds dédiés

Note 9 – Produits constatés d'avance

28 > 29 Compléments d'informations relatifs
au compte de résultat

Note 10 – Produits d'exploitation

Note 11 – Résultat financier

Note 12 – Résultat exceptionnel

30 > 32 Le compte d'emploi des ressources (note 13)

33 > 34 Autres informations

Note 14 – Engagements hors bilan

Note 15 – Rémunération des dirigeants

Note 16 – Effectif des salariés au 31 décembre 2014

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

36 Rapport général

37 Rapport spécial

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

LES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

NOTE LIMINAIRE

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à abonder son fonds de dotation, c'est-à-dire à couvrir une partie de ses dépenses courantes futures.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens – l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations –,

a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier tout en dégageant annuellement les ressources permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site www.pasteur.fr.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'Institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques et, donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe et de Guyane, intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane (« IP Guadeloupe » et « IP Guyane ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2014 est principalement marqué par la mise en place du plan stratégique présenté par le directeur général au conseil d'administration du 20 mars 2014.

Ce plan stratégique vise à redonner à l'Institut Pasteur toute son ambition et son rôle de leader, en conservant la spécificité de son positionnement. Il est axé sur 11 priorités :

- ⊕ la vision scientifique ;
- ⊕ le recrutement et la gestion des carrières ;
- ⊕ l'enseignement ;
- ⊕ le Réseau International des Instituts Pasteur ;
- ⊕ l'organisation de la recherche ;
- ⊕ le développement de programmes de recherche incitatifs et transversaux ;
- ⊕ la santé publique et la recherche translationnelle ;
- ⊕ la stratégie nationale et européenne de la recherche ;
- ⊕ la valorisation de la recherche pasteurienne et les partenariats industriels ;
- ⊕ la rénovation des infrastructures ;
- ⊕ la collecte de fonds.

DES ACTIVITÉS DE RECHERCHE ET DE SANTÉ PUBLIQUE DYNAMIQUES

Évolution des entités et thématiques de recherche

L'exercice 2014 a été caractérisé par la fermeture de 12 unités, la création de trois nouveaux groupes à cinq ans avec le soutien des Investissements d'avenir (LabEx), de cinq unités et d'un laboratoire.

Deux appels à projets thématiques ont été lancés sur 2014. Six juniors et sept seniors sont à ce stade présélectionnés. De même, deux recrutements liés aux appels à projets thématiques lancés sur 2014, « Épigénétique et biologie quantitative », sont en cours. Un 11^e département scientifique a été créé pour renforcer la recherche dans le domaine de la mycologie.

Enfin, 12 chercheurs ont intégré l'Institut Pasteur en 2014 (dont deux chercheurs CNRS et un chercheur Inserm).

Contrats et conventions de recherche

L'exercice 2014 est caractérisé par le développement des contrats internationaux et constitue une année de transition dans les programmes de financement européens (fin du 7^e PCRD et début du 8^e « H2020 »).

Quatre ERC ont été conclus pour un montant total de 8,2 M€ sur cinq ans. Les contrats et conventions de recherche majeurs conclus en 2010-2011 se poursuivent, notamment les trois LabEx, « laboratoires d'excellence », financés par l'ANR, qui représentent 73 M€ sur dix ans.

La création d'une direction du développement – Grant Office

Dans le cadre du plan stratégique, et en particulier des actions de vision scientifique, d'organisation de la recherche, du développement des programmes incitatifs et transversaux, de la valorisation de la recherche et de la collecte de fonds, a été créée fin 2014 la direction du développement – Grant Office (DDGO).

La DDGO est organisée autour de quatre services ayant pour mission :

- ⊕ de cartographier l'ensemble des activités de recherche du campus et, au-delà, du réseau international ;
- ⊕ d'accompagner les scientifiques du campus à préparer et à déposer leurs demandes de financements (546 demandes de crédits déposées en 2014 vs 421 en 2013 et 282 en 2012) ;

- ⊕ de piloter l'ensemble des programmes incitatifs internes à l'Institut Pasteur et au réseau international ;
- ⊕ de rechercher de nouveaux financements pour les activités de recherche de l'Institut Pasteur et du réseau.

La création de « Centres », centres de recherche

L'Institut Pasteur a entamé en 2014 une transformation ambitieuse de l'organisation de sa recherche sous le signe de la transversalité, de l'interdisciplinarité et de la mutualisation des ressources. La création de centres de recherche transversaux est l'un des pivots de cette nouvelle organisation.

Quatre centres ont été créés en 2014 :

- ⊕ le Center for Global Health (CGH) – Recherche et enseignement de l'Institut Pasteur, qui vise à améliorer la compréhension globale des grands enjeux de santé mondiaux ;
- ⊕ le Centre de recherche translationnelle (CRT), qui vise à faciliter le transfert de connaissance entre science et applications cliniques ;
- ⊕ le Centre d'innovation et de recherche technologique (Citech), qui vise à promouvoir l'innovation et la recherche technologique en réponse aux besoins immédiats et futurs des projets scientifiques du campus, les interactions avec des partenaires académiques et industriels, la formation et la culture technologique, ainsi qu'à structurer, organiser et maintenir à l'état de l'art les plates-formes ;
- ⊕ le Centre de bio-informatique, biostatistique et biologie intégrative (C3BI), qui vise à faciliter les collaborations en bio-informatique et à animer les échanges entre l'ensemble des ressources de l'Institut Pasteur.

Valorisation de la recherche

L'activité d'innovation du campus s'est maintenue à un niveau élevé au regard des standards nationaux et internationaux. L'activité d'innovation du campus s'est amplifiée avec 64 déclarations d'invention (DI) enregistrées, soit + 25 % par rapport à 2013, dont 30 nouveaux brevets (logiciel, savoir-faire, souches...).

Après l'obtention, en décembre 2012 et août 2013, de la prolongation de la validité de deux brevets clés du portefeuille HIV1 sur le territoire des États-Unis jusqu'en 2029, des négociations avec Novartis-Grifols, nouveaux licenciés, se sont conclues positivement sur des termes financiers significatifs. Par ailleurs, sur ces nouvelles bases, les termes financiers de licences déjà concédées sont en cours de renégociation pour des montants importants.

L'Institut Pasteur a été désigné en 2013 cocoordonateur, avec l'Inserm Transfert, du domaine de valorisation stratégique « Innovation en vaccinologie », l'un des 10 domaines de valorisation stratégique créé par le consortium de valorisation thématique (CVT) Aviesan. Le CVT Aviesan a pour objectif de faire émerger une vision stratégique nationale dans des domaines sur lesquels il apparaît opportun d'investir. Cette collaboration permet à l'Institut Pasteur de favoriser la valorisation de l'innovation du campus et celle de son réseau international.

Pour favoriser l'émergence de jeunes sociétés issues des technologies générées par le campus et les Instituts Pasteur du réseau international, l'Institut Pasteur a signé en 2014 un accord avec un fonds d'investissement de capital-risque (Auriga Bioseed). D'autres opportunités sont à l'étude. Deux sociétés, issues du campus Institut Pasteur, ont été introduites en bourse en 2014 : Gentecel et Genomic Vision. Par ailleurs, l'Institut Pasteur a réalisé ses actifs dans la société Collectis.

Actions de santé publique

La direction des affaires médicales et de santé publique s'est consacrée en 2014 au renforcement des liens avec les cliniciens (contrats d'interface, postes d'accueil réservés aux jeunes médecins hospitaliers et unités mixtes entre unités de recherche de l'Institut Pasteur et services cliniques hospitaliers), à la création du Centre de recherche translationnelle ainsi qu'à la création d'une plate-forme microbiologique mutualisée entre l'ensemble des centres nationaux de référence et les collections de l'Institut Pasteur.

Au cours de l'exercice, la Cellule d'intervention biologique d'urgence (Cibu) de l'Institut Pasteur, qui avait été fortement sollicitée pour identifier la

bactérie retrouvée en grande quantité dans six poches de nutrition parentérales en décembre 2013 à l'hôpital de Chambéry, a pu démontrer qu'il s'agissait d'une nouvelle bactérie appartenant à un genre jusqu'alors non décrit. Baptisée par les chercheurs *Rouxiella chamberiensis*, cette bactérie a été officiellement reconnue par le Comité international de taxonomie bactérienne en mars 2015.

RENFORCEMENT SCIENTIFIQUE DU RÉSEAU INTERNATIONAL

Priorité du plan stratégique, les activités internationales de l'Institut Pasteur et de son réseau se sont fortement développées au cours de l'exercice 2014.

Création d'alliances et partenariats

En avril 2014, l'Institut Pasteur a obtenu un financement européen pour contribuer au projet MediLabSecure visant à consolider un réseau de laboratoires travaillant sur des virus émergents dans 19 pays non communautaires du pourtour méditerranéen et de la mer Noire.

En juillet 2014, l'Institut Pasteur et le ministère des Affaires étrangères et du Développement international français (Maedi) ont signé une convention de subvention pour le projet Malnutritions et infections enfances d'Afrique (Malinea) dans le cadre du Fonds de solidarité prioritaire du Maedi. Ce projet sera mené dans le cadre d'un partenariat réunissant le savoir-faire et les compétences du Réseau International des Instituts Pasteur en Afrique – l'Institut Pasteur de Madagascar, le Cermes (Niger), l'Institut Pasteur de Bangui et l'Institut Pasteur de Dakar – et les ONG Action contre la faim (Espagne et France) et le Gret.

La collaboration internationale sur des projets de grande ampleur comme Birdy – CHARLI Project (étude d'une cohorte internationale sur la résistance aux antibiotiques chez les enfants dans les pays en développement), ECOMORE (étude sur l'impact des modifications environnementales sur la santé humaine au Cambodge, au Laos, au Vietnam et à Myanmar) et SEAE (pour la réduction de la morbidité et de la mortalité associées à l'encéphalite infectieuse dans les pays du Sud-Est asiatique en améliorant le diagnostic et les soins médicaux pour les patients vulnérables) se poursuit.

Accroissement des échanges scientifiques entre l'Institut Pasteur et son réseau international

L'Institut Pasteur a développé en 2014 ses actions de soutien envers les instituts de son réseau via les Acip (Actions concertées interpasteuriennes), les groupes à quatre ans, les participations à des consortia internationaux de recherche. En outre, la mobilité des chercheurs (cours internationaux, colloques, missions et expertise...) au sein du réseau s'est accrue.

Ebola

L'Institut Pasteur a structuré son implication sur la crise Ebola autour de trois actions majeures :

- ⊕ le déploiement d'un laboratoire de diagnostic au centre de traitement Ebola de Macenta en Guinée forestière, coordonné par la Croix-Rouge, avec l'appui des autorités françaises et guinéennes ;
- ⊕ la création d'une *task force* dédiée à la recherche sur Ebola ;
- ⊕ un projet de création d'un Institut Pasteur à Conakry, en Guinée, financé à hauteur de 4 M€ par l'Agence française de développement.

MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DE L'INSTITUT PASTEUR

Transformation des systèmes d'information

L'année 2014 a été particulièrement marquée, au sein des services support, par les phases de conception détaillée, recette et formation relatives au changement de systèmes d'information. Ce programme de transformation des systèmes d'information vise à soutenir la modernisation des fonctions

support, à donner aux responsables un accès simplifié à l'information de suivi de leur entité et à réduire les risques techniques et humains liés au caractère vieillissant des outils actuels. Concrètement, les diverses applications utilisées par les métiers, en mode silo, ont été remplacées par SAP et ses modules spécialisés.

La mise en production de SAP a été effectuée le 12 janvier 2015.

Rénovation du campus

L'année 2014 a été consacrée à la définition du nouveau schéma directeur immobilier. Ce schéma prévoit la construction d'un centre international d'enseignement et de formation avec 80 % de surface supplémentaire pour les activités d'enseignement, ainsi qu'un Omics Center, dédié à la bio-informatique et aux plates-formes technologiques, une nouvelle plate-forme dédiée à la microscopie électronique et un insectarium.

La nécessaire transformation de la résidence réservée aux étudiants au sein du campus en bâtiment dédié à la bio-informatique (Omics Center) a conduit à la conclusion d'un accord avec la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), signé en novembre 2014, afin de continuer de proposer des solutions d'hébergement aux nombreux chercheurs étrangers, doctorants et postdoctorants, venant collaborer à l'Institut Pasteur.

Patrimoine immobilier

Le plan d'optimisation du patrimoine immobilier de rapport de l'Institut Pasteur a donné lieu, en 2014, à la cession de deux appartements d'un immeuble vendu par lots, ainsi qu'à la cession du domaine de Rennemoulin. Le bien commercial acquis fin 2013 par le biais de sociétés immobilières a été intégré dans le patrimoine de l'Institut Pasteur fin janvier 2014, à l'issue d'une transmission universelle de patrimoine (TUP).

GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Lors de l'assemblée du 24 juin 2014, le conseil d'administration de l'Institut Pasteur a été renouvelé par moitié. En conséquence, le comité d'audit et financier a été renouvelé et un nouveau président désigné.

CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros

	2013	2014		Variation 2014-2013	Écart sur budget
Produits d'exploitation Institut Pasteur	256,9	274,3	268,9	+ 12,0	- 5,4
Charges d'exploitation Institut Pasteur	280,4	298,9	294,4	+ 14,0	- 4,5
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,2		0,1		
Résultat d'exploitation	- 23,7	- 24,6	- 25,4	- 1,7	- 0,8
Résultat financier Institut Pasteur	24,3	24,6	26,6	+ 2,3	+ 2,0
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	- 0,0		0,0	+ 0,0	+ 0,0
Résultat financier	24,3	24,6	26,6	+ 2,3	+ 2,0
Résultat courant	0,6	0,0	1,2	+ 0,6	+ 1,2
Résultat exceptionnel Institut Pasteur	35,8		24,5	- 11,4	
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	0,0		0,4	+ 0,3	
Résultat exceptionnel	35,8		24,8	- 11,0	
Résultat net	36,4		26,0	- 10,4	

Le résultat d'exploitation s'élève à - 25,4 M€ en 2014, contre - 23,7 M€ en 2013. Cette progression de 1,7 M€ du déficit d'exploitation est imputable à la mise en œuvre du plan stratégique à hauteur de 1,5 M€.

L'exercice 2014 se caractérise en outre par :

- ⊕ un résultat courant à l'équilibre grâce aux produits financiers issus des placements à court et long termes ;
- ⊕ d'importants produits exceptionnels issus de la gestion du patrimoine qui génèrent un bénéfice net substantiel (26 M€).

ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET COMMENTAIRES SUR LES RÉSULTATS

LES PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 268,9 M€, en augmentation de 12 M€ (+ 4,7 %) par rapport à 2013. Cette augmentation globale des produits d'exploitation est analysée ci-dessous.

Les conventions et contrats de recherche (88,2 M€ / + 0,2 M€)

Sur les ressources annuelles

Les contrats de recherche et développement avec l'industrie s'élèvent à 6,4 M€, en baisse de 1,1 M€ par rapport à 2013. Cette baisse est due à la fin d'un accord-cadre avec un partenaire majeur. Un nouvel accord a été négocié avec ce partenaire début 2015.

Les contrats et conventions de recherche avec le secteur public s'élèvent à 25,9 M€ et affichent une baisse de 3,8 M€ par rapport à 2013. Cette baisse est imputable, à hauteur de 2,6 M€, à un retraitement comptable dû à la fongibilité de certaines dépenses (de dépenses de fonctionnement à inves-

tissement) en cours de vie de certains contrats de recherche et consistant à transférer des produits en subventions d'équipements pour couvrir les investissements réalisés. Les ressources annuelles diminuent de 1,2 M€, dont 0,9 M€ sur les contrats Agence nationale de la recherche, qui pèsent 85 % des contrats et conventions de recherche avec le secteur public, et sur les financements de la région Île-de-France (- 0,4 M€).

Les autres contrats de recherche sont également en diminution (13,2 M€ / - 2,1 M€) du fait du même retraitement comptable évoqué ci-dessus à hauteur de 1,6 M€. L'ensemble des financements étrangers et autres concours financiers sont en baisse, à l'exception des contrats obtenus pour des activités réalisées dans le Réseau International des Instituts Pasteur (+ 1,0 M€ par rapport à 2013).

Enfin, les autres financements, correspondant essentiellement aux fonds reçus d'organismes privés (AFM, Ligue nationale contre le cancer, Fondation de France, Fondation pour la recherche médicale...), s'élèvent à 5,4 M€, en progression de 0,3 M€ par rapport à 2013.

Sur les ressources antérieures

Le report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs (37,3 M€ / + 7,0 M€) correspond aux engagements à réaliser, constatés au 31 décembre de l'année précédente, sur les ressources affectées pluriannuelles. La forte progression de ces engagements à réaliser sur l'exercice 2013 (et donc du report sur 2014) est due à l'écart temporel entre la constatation au compte de résultat de l'exercice des produits de contrats et conventions de recherche majeurs (LabEx, notamment, obtenus en 2011 pour une durée de neuf ans et inscrits au programme Investissements d'avenir) et leur consommation. Cet écart matérialise le temps de mise en œuvre de ces projets de recherche majeurs.

Les subventions de l'État (58,3 M€ / - 2,4 M€)

La subvention du ministère de la Recherche s'élève à 54,8 M€, en recul de 2,2 M€ par rapport à 2013 en raison d'une augmentation de la réserve de précaution qui n'a pas fait l'objet d'un dégel cette année.

La subvention de l'Institut de veille sanitaire (3,5 M€), qui contribue au financement des centres nationaux de référence, poursuit sa baisse et présente un recul de 0,2 M€ sur l'exercice.

Les redevances (39,6 M€ / + 9,0 M€)

La variation constatée sur les redevances est intégralement imputable à la hausse des revenus issus des contrats de licence de brevets qui s'élèvent à 28,7 M€, contre 19,8 M€ en 2013. Le détail des principaux revenus par famille est le suivant :

- ⊖ diagnostic (23,3 M€ / + 6,3 M€) : cette catégorie de licences, qui représente 81 % des redevances sur brevet, comprend l'impact d'un accord conclu avec un acteur de l'industrie pharmaceutique (5,4 M€ pour la résolution litige + 1,6 M€ de nouveaux flux de redevance annuelle). Net des reversesments aux partenaires, le montant de résolution du litige s'élève à 4,7 M€ ;
- ⊖ thérapeutique : cette catégorie de licences, avec un produit de 1,1 M€, présente un léger recul par rapport à 2013 ;
- ⊖ vaccin : en progression (3,6 M€ / + 1,1 M€) grâce à la résolution d'un litige avec un licencié qui portera ses effets sur le compte de résultat jusqu'à 2015.

Les revenus issus des contrats de licence de marque se maintiennent à 10,8 M€.

Les dons (33,3 M€ / + 4,3 M€)

Ce poste inclut la quote-part d'engagements à réaliser constatés en 2013 et reportés sur l'exercice 2014 à hauteur de 5,9 M€ (+ 0,6 M€ par rapport à 2013). La quote-part des subventions d'équipement portée au compte de résultat à 1,1 M€ en 2014 augmente également (+ 0,7 M€), mais l'essentiel de la progression (+ 3,0 M€) est dû à la collecte de dons.

Le chiffre global de la collecte, incluant les dons constatés en exploitation, ceux constatés en exceptionnel et les subventions d'équipement, atteint 26,8 M€ en 2014, contre 23,4 M€ en 2013. Cette progression de 3,4 M€ est imputable à hauteur de 1,0 M€ à la collecte internationale.

Les legs (17,3 M€ / - 2,4 M€)

Les legs inscrits en produits d'exploitation s'élèvent à 17,3 M€, en baisse de 2,4 M€. Il est rappelé qu'est portée en ressources d'exploitation la part unitaire des dons et legs inférieure à 0,3 M€, le complément étant inscrit en ressources exceptionnelles afin de renforcer, par le biais de l'affectation du résultat, les fonds propres de l'Institut.

Conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, lors du vote du budget, il est proposé au conseil d'administration de transférer une partie des ressources exceptionnelles issues de legs au résultat courant afin de compenser l'augmentation régulière des charges d'amortissement. Ce transfert n'a pas été nécessaire sur l'exercice 2014 tandis qu'un transfert à hauteur de 1 M€ avait été effectué en 2013.

En incluant les produits exceptionnels (19,3 M€), le montant des legs comptabilisés en 2014 s'élève à 36,6 M€, contre 34,6 M€ en 2013. Cette croissance masque le recul du nombre de legs enregistré depuis plusieurs années, et notamment en 2013, tant par le nombre de dossiers traités que par la valeur unitaire des legs perçus. L'année 2014 marque une rupture dans cette tendance avec un nombre et une valeur moyenne des legs perçus en croissance.

Les ventes, prestations et services divers (18,6 M€ / + 1,5 M€)

Ces produits de natures très variées, mais participant tous aux « Revenus des activités propres », génèrent en 2014 un chiffre d'affaires total de 18,6 M€. La progression observée est essentiellement imputable à la gestion de la Collection nationale de cultures de micro-organismes (CNCM). L'activité du centre médical Pasteur (consultations et vaccinations) ainsi que celle de ventes et prestations scientifiques (contrats conseils, expertises, ventes d'animaux, dépôts de souche...) restent stables tandis que celle des colloques affiche une progression de 0,4 M€ par rapport à 2013.

Loyers (7,3 M€ / + 2,4 M€)

Les loyers s'élèvent à 7,3 M€ et présentent une progression importante par rapport à 2013 du fait de l'intégration fin janvier 2014 dans le patrimoine de

l'Institut Pasteur d'un bien immobilier commercial, soit un impact de 1,3 M€ sur la progression des loyers. De plus, suite à la résolution d'un différend avec le locataire principal du bien détenu par la SA du Roule, qui a conduit à la sécurisation des baux en cours et à l'intégration d'un nouveau locataire, le versement de l'équivalent de deux annuités de dividendes, soit 1 M€, a pu être effectué sur 2014.

Taxe d'apprentissage (1,3 M€ / stable)

La taxe d'apprentissage perçue en qualité de dispensateur de formation s'élève à 1,3 M€, comme en 2013.

Reprises sur provisions (4,6 M€ / - 0,5 M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 4,6 M€ en 2014, concernent des litiges ou charges de mises aux normes connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2014.

Transferts de charges (0,4 M€ / stable)

Ils correspondent principalement aux remboursements d'assurances perçus suite aux sinistres déclarés.

LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation s'élèvent à 294,4 M€ et sont en augmentation de 14 M€ (+ 5 %) par rapport à 2013.

Pour l'exercice 2014, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les trois chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget :

- ⊖ frais de personnel : 128,0 M€, soit + 5,6 % par rapport à 2013 ;
- ⊖ frais de fonctionnement : 101,7 M€, soit + 9,1 % par rapport à 2013 ;
- ⊖ amortissements, provisions et engagements à réaliser : 64,6 M€, soit - 1,9 % par rapport à 2013.

Frais de personnel

Les frais de personnel (128,0 M€), qui représentent 43,5 % des charges d'exploitation (stables depuis 2011), augmentent de 6,8 M€ (+ 5,6 %).

Le poste « Personnel » présente les principales variations suivantes :

- ⊖ l'augmentation des frais de personnel est due à hauteur de 3,1 M€ aux personnels financés sur contrats (+ 43 ETP, dont 37 en CDD). Cette croissance résulte du dynamisme des contrats de recherche en général et de la montée en puissance des contrats LabEx et Carnot en particulier ;
- ⊖ les frais de personnel financés sur fonds propres progressent de 4,1 M€, soit + 49 ETP dont 11,5 ETP affectés au plan stratégique (6,2 ETP en CDD et 6,1 ETP en CDI). Les 38 ETP supplémentaires « hors plan stratégique » financés sur fonds propres concernent essentiellement des CDD scientifiques et, accessoirement dans les fonctions support, des CDD en renfort pour le projet Equinoxe (mise en place de SAP), ainsi que pour le projet de centralisation des services de préparation ;
- ⊖ le poids des charges sociales sur les salaires et traitements est en progression (46,3 % vs 46,0 % en 2013), de même que le montant des indemnités diverses (départs en retraite et ruptures de contrats) à hauteur de 1,3 M€.

Évolution des effectifs et de la masse salariale, par source de financement

	2013		2014		Écart 2014/2013		
	ETP ⁽¹⁾ moyen annuel	Masse salariale (k€)	ETP ⁽¹⁾ moyen annuel	Masse salariale (k€)	ETP ⁽¹⁾ moyen annuel	Masse salariale (k€)	Dont ETP ⁽¹⁾ plan stratégique
CDD	471	24 691	554	28 815	83	4 124	6,2
FIP ⁽²⁾	144	6 950	190	8 737	46	1 787	5,6
Neutre	4	518	4	513	- 0	- 5	0,0
Contrat	323	17 223	360	19 564	37	2 341	0,7
CDI	1 349	96 548	1 356	99 235	7	2 687	6,1
FIP ⁽²⁾	1 293	91 605	1 296	93 951	3	2 346	5,9
Neutre	34	3 452	32	3 078	- 2	- 374	0,0
Contrat	22	1 491	28	2 205	6	714	0,2
Total général	1 820	121 239	1 910	128 050	90	6 811	12,3
Total FIP	1 437	98 555	1 487	102 689	49,5	4 134	11,5
Total neutre	39	3 970	36	3 592	- 3	-378	0,0
Total contrats	344	18 714	388	21 769	43	3 055	0,8
Total général	1 820	121 239	1 910	128 050	90	6 811	12,3

(1) Équivalent temps plein.

(2) Financement Institut Pasteur.

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 101,7 M€, contre 93,3 M€ en 2013, soit une augmentation de 8,4 M€ (+ 9,1 %). Cette variation est imputable au dynamisme des activités de recherche et à l'impact, à hauteur de 2,8 M€, de la mise en œuvre du plan stratégique.

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

⊖ augmentation du poste « Achats de marchandises et matières premières » (22,5 M€ / + 2,5 M€). Cette augmentation est relative au dynamisme des projets de recherche et financée à hauteur de 1,1 M€ sur contrats :

→ produits biologiques, chimiques et autres : 13,1 M€ / + 1,3 M€;

→ matières consommables laboratoires : 3,8 M€ / + 0,7 M€;

→ petit matériel de laboratoire : 1,1 M€ / + 0,3 M€;

⊖ sous le poste « Autres achats et charges externes » (64,9 M€ / + 4,5 M€), les variations significatives concernent les postes suivants :

→ subventions instituts du réseau (plan stratégique) : 4,1 M€ / + 1,6 M€;

→ missions, déplacements et réceptions : 6,4 M€ / + 0,9 M€;

→ prestations non scientifiques : 3,3 M€ / + 1,5 M€ (projet Equinoxe, communication, dépenses sur le périmètre technique, chantiers, contrôle qualité, laboratoires de préparation);

→ prestations informatiques, liées essentiellement au projet Equinoxe : 1,3 M€ / + 0,4 M€;

→ charges liées à la collecte de fonds : + 0,2 M€;

→ fournitures administratives et matériel de bureau : + 0,2 M€;

→ contrôles relatifs à la sécurité : + 0,2 M€.

En revanche, et contrairement à l'exercice 2013, les prestations scientifiques externalisées (examens biologiques, séquençage...), les dépenses de fluides (eau, gaz, électricité...), le personnel intérimaire sont en baisse de respectivement - 0,2 M€, - 0,3 M€ et - 0,3 M€;

⊖ sous le poste « Impôts et taxes » (4,0 M€ / + 0,2 M€), la variation constatée résulte essentiellement de la contribution économique territoriale (CET);

⊖ sous le poste « Autres charges » (10,3 M€ / + 1,2 M€), les redevances à reverser sur les contrats en copropriété s'élevaient à 6,6 M€, en baisse de 0,8 M€ du fait du reversement, en 2013, aux copropriétaires concernés par la redevance objet du litige résolu cette même année de plusieurs annuités de redevances. Les frais de brevets sont en légère diminution à 1,6 M€ (- 0,1 M€). Les autres charges diverses sont cette année significatives (2 M€) du fait du redressement Urssaf lié à la cotisation Stif 2011 (1,9 M€). Ce redressement est sans effet sur le compte de résultat car compensé par une reprise de provision. L'Institut Pasteur a saisi la Commission de recours amiable.

Amortissements, provisions, engagements

Les « Amortissements, provisions, engagements à réaliser sur des ressources non utilisées » (64,6 M€ / - 1,3 M€) appellent les commentaires suivants :

⊖ la dotation aux amortissements s'élève en 2014 à 21,3 M€ et progresse sensiblement par rapport à 2013 (+ 2,5 M€); cette progression est imputable à hauteur de 1,7 M€ aux équipements acquis sur contrats en 2014 ainsi qu'à l'intégration dans le patrimoine de l'Institut Pasteur, fin janvier 2014, après transmission universelle du patrimoine (TUP) du local commercial acquis fin 2013 (impact amortissement : + 0,7 M€);

⊖ les provisions pour risques et charges sont dotées à hauteur de 3,3 M€, contre 2,7 M€ en 2013, soit une augmentation de 0,6 M€. Elles comprennent, à hauteur de 0,5 M€, la provision d'indemnités de départ en retraite pour sa part courante (complément en exceptionnel) et, à hauteur de 1,6 M€, une provision pour désamiantage en cohérence avec le nouveau schéma directeur immobilier. Le solde comprend essentiellement la provision pour litiges prud'homaux en cours et la provision relative au plan seniors;

⊖ les provisions pour charges d'exploitation, dotées à hauteur de 1,6 M€ en 2014 (+ 0,4 M€), concernent les créances commerciales;

⊖ le poste « Engagements à réaliser des ressources non utilisées » (38,3 M€), en diminution de 4,9 M€ cette année, constate la part des subventions, libéralités et conventions de recherche non utilisée en fin d'année, c'est-à-dire l'engagement d'emploi de l'Institut Pasteur envers les orga-

nismes financeurs et les donateurs. Sa diminution est corrélée à la croissance significative de consommation des contrats et conventions de recherche obtenus ces dernières années (+ 12,4% en 2014 par rapport à 2013) ainsi qu'au retraitement des subventions d'équipement opéré cette année sur tous les contrats de recherche en cours ;

⊖ la répartition des engagements à réaliser par type de bailleur est la suivante :

→ contrats et conventions publiques : 30,3 M€ / - 4,3 M€ ;

→ dons affectés : 5,6 M€ / - 0,3 M€ ;

→ contrats de R&D : 2,4 M€ / - 0,3 M€.

LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES COURANTES (26,6 M€ / + 2,3 M€)

Le résultat financier de l'Institut Pasteur, constitué des revenus de ses placements financiers, lui permet d'équilibrer son résultat d'exploitation régulièrement déficitaire. Ainsi, le résultat financier de l'Institut Pasteur s'élève en 2014 à 26,6 M€.

Les produits financiers s'élèvent à 27,5 M€ et se composent des revenus des titres de placement (actions et obligations) pour 22,9 M€, des intérêts des placements court terme pour 3,6 M€ et enfin, pour 1 M€, d'écritures liées aux écarts de change.

En termes de valorisation, la performance totale des placements à long terme a été de + 5,70 %.

Cette performance est satisfaisante en termes absolus. Le portefeuille a logiquement été pénalisé en termes relatifs par son positionnement prudent au sein de chacune des trois poches :

⊖ limitation importante de l'exposition au risque de taux et, dans une moindre mesure, aux dettes souveraines «périphériques» au sein de la poche obligations euro ;

⊖ profil prudent des gestionnaires actions euro ;

⊖ allocations modérées et flexibles aux actifs les plus risqués, notamment durant la période de très forte volatilité de fin d'année, au sein des fonds diversifiés, qui disposaient de liquidités abondantes à fin décembre, dans le cadre de l'objectif de préservation du capital de l'Institut Pasteur.

En 2014, les placements court terme ont réalisé une performance de + 2,36 %, nettement plus importante que celle du marché monétaire (+ 0,10 %), grâce au recours à des investissements dans des produits bancaires ou assurantiels liquides et à rémunération garantie (livrets, comptes à terme, dépôts à terme, contrats de capitalisation).

LES OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2014 présente un excédent de 24,8 M€, contre un excédent de 35,8 M€ en 2013.

Comme les années précédentes, les opérations exceptionnelles sont constituées d'une composante relative aux libéralités (dons et legs pour un montant total de 19,5 M€ en 2014, contre 14,9 M€ en 2013) et d'une composante financière (valorisation nette des titres du patrimoine qui résulte des plus ou moins-values, réalisées ou latentes, générées par l'évolution du portefeuille, le solde des plus-values dégagées devant toujours être supérieur aux moins-values réalisées). Cette composante financière présente un solde positif de 0,7 M€, contre 18,3 M€ en 2013.

Le résultat exceptionnel comprend également cette année des plus-values de cession, l'une concernant la cession d'une participation dans une start-up (5,8 M€) ; les deux autres concernant deux cessions de biens immobiliers, dont le domaine agricole de Rennemoulin (6,2 M€).

Côté charges, le résultat exceptionnel comprend cette année :

⊖ des pénalités fiscales et sociales liées au redressement Urssaf pour 0,3 M€ ;

⊖ une provision de 3,9 M€ pour indemnités de départ en retraite (PIDR) pour sa part liée à la baisse des taux actuariels ; il a été décidé, pour la première fois cette année et en raison de la volatilité sur les taux d'actualisation, de présenter cette charge PIDR en exceptionnel conformément à la doctrine comptable afin d'atténuer l'impact de ces aléas actuariels sur le résultat courant de l'Institut Pasteur ;

⊖ l'impact des immobilisations non reprises sur SAP (valeur nette comptable des immobilisations non reprises), soit 3 M€ ;

⊖ l'impact de la sortie (clôture de liquidation) de la participation dans Biocortech pour 0,3 M€. La charge étant couverte par une reprise de provision, cette sortie est sans impact sur le compte de résultat.

CONTRIBUTION DES ÉTABLISSEMENTS HORS MÉTROPOLE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Les établissements consolidés

Les résultats d'exploitation des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,02 M€ et + 0,13 M€.

Les résultats financiers des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, sont non significatifs.

Les résultats exceptionnels des Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane, intégrés dans les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, s'élèvent respectivement à - 0,14 M€ et + 0,50 M€.

Il en résulte un impact de + 0,4 M€ sur le résultat net de l'exercice.

Les établissements combinés

Les comptes combinés, tels que présentés ci-après, couvrent le périmètre suivant :

- ⊕ Institut Pasteur, comprenant les comptes de l'Institut Pasteur de Paris, de la Guadeloupe et de la Guyane française;
- ⊕ Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie;
- ⊕ Institut Pasteur de Bangui;
- ⊕ Institut Pasteur de Madagascar;
- ⊕ Institut Pasteur du Cambodge.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement de ces comptes sont identiques à ceux suivis pour l'établissement des comptes de

l'Institut Pasteur. Afin de rendre le contenu des comptes homogènes, les comptes des différentes entités ont, le cas échéant, été retraités en application des méthodes de l'Institut Pasteur. Les principaux retraitements pratiqués concernent l'harmonisation des durées d'amortissement des immobilisations.

Les comptes des Instituts Pasteur du réseau ont été convertis au taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion relatifs aux éléments monétaires sont constatés au compte de résultat et ceux relatifs aux éléments non monétaires sont constatés en écart de conversion au niveau des fonds propres.

Comptes combinés

Bilan

En millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Actif immobilisé	173,0	230,1	255,9	278,3	324,9	331,6
Actif circulant	773,3	775,8	750,4	836,2	836,7	853,4
Comptes de régularisation	2,7	3,8	4,6	4,6	5,2	5,7
Total actif	949,0	1 009,7	1 010,9	1 119,1	1 166,8	1 190,7
Fonds propres	665,4	701,1	667,1	739,2	777,1	804,1
Autres fonds propres	37,3	41,1	44,9	46,1	48,7	52,3
Provisions pour risques et charges	46,1	54,6	53,3	62,2	60,6	63,9
Fonds dédiés	21,7	24,3	27,8	38,6	45,2	40,5
Dettes	102,6	107,6	124,6	114,7	114,6	106,7
Comptes de régularisation	75,9	81,0	93,2	118,3	120,6	123,1
Total passif	949,0	1 009,7	1 010,9	1 119,1	1 166,8	1 190,7

Compte de résultat

En millions d'euros

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Produits d'exploitation	242,3	263,0	251,5	268,5	280,6	295,3
Charges d'exploitation	259,7	272,7	261,1	290,9	304,0	319,1
Déficit d'exploitation	- 17,4	- 9,7	- 9,6	- 22,4	- 23,3	- 23,9
Produits financiers	21,1	12,3	14,2	25,4	26,5	28,8
Charges financières	1,1	1,3	1,6	2,0	2,0	2,0
Excédent financier	20,0	11,0	12,6	23,4	24,6	26,8
Excédent courant	2,6	1,3	3,0	1,0	1,2	2,9
Produits exceptionnels	77,6	42,5	29,2	106,0	42,4	43,2
Charges exceptionnelles	2,1	7,7	56,2	34,6	6,5	18,3
Excédent exceptionnel	75,5	34,8	- 26,9	71,5	35,9	24,9
Excédent net	78,1	36,1	- 24,0	72,5	37,1	27,8

PARTICIPATIONS

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2014, sont les suivants.

Anaconda Pharma : sur la base des résultats encourageants d'une étude clinique de phase 2, Anaconda a recherché activement un partenaire. Un candidat, une firme pharmaceutique, a été identifié et une offre de rachat a été élaborée et formellement présentée au début de cette année 2015. L'année 2015 devrait voir le début de la réalisation de cet accord et la sortie de l'Institut Pasteur.

Ariana Pharma : le chiffre d'affaires a continué sa progression en 2013. Les principaux leviers de développement d'Ariana Pharma sont l'activité de service d'analyse de biomarqueurs et l'analyse des essais cliniques ; son modèle économique s'inscrit pleinement dans l'évolution actuelle du secteur du diagnostic où le rôle du logiciel occupe une place grandissante. À son stade de développement, Ariana Pharma recherche un grand partenaire qui aurait la capacité de déployer globalement ses solutions.

Axenis : l'Institut Pasteur est entré en 2013 au capital, à hauteur de 20 %, de cette start-up créée en mai 2010, spécialisée dans la prestation de service pour l'industrie pharmaceutique et les sociétés de biotechnologies. Axenis poursuit le développement de son chiffre d'affaires en concluant des accords d'importance grandissante avec des clients de plus en plus nombreux. À terme, Axenis pourra être l'objet d'une acquisition ou d'un partenariat stratégique de la part de l'une des grandes sociétés internationales de commercialisation d'animaux de laboratoires.

Collectis : au cours de l'année 2014, Collectis a conclu deux accords de collaboration majeurs pour développer une approche de thérapie anticancéreuse basée sur l'utilisation de cellules immunitaires de patients « reprogrammées » pour exercer une activité cytotoxique à l'égard des cellules cancéreuses. À l'occasion de l'augmentation du cours de l'action, l'Institut Pasteur a réalisé ses actifs pour un montant total de 5,8 M€.

Genomic Vision : l'année 2013 est marquée par la commercialisation du premier test diagnostique par Genomic Vision portant sur la FSHD, la deuxième forme de myopathie la plus fréquente. L'Institut Pasteur a accru sa participation au cours de l'exercice (de 5,52 % du capital à 6,66 %). En 2014, Genomic Vision a réalisé avec succès une rentrée en bourse pour un montant de 23 M€ lui permettant de poursuivre le développement de son offre de diagnostics originaux.

Genticel : cette société concentre ses efforts sur le développement d'immunothérapies innovantes destinées à la prévention des cancers provoqués par le virus du papillome humain (HPV). Genticel a achevé avec succès la phase 1 et initié la phase 2 de ses essais cliniques. Les premiers résultats de l'étude clinique sont positifs. Début 2014, Genticel est entré en bourse en levant 34,5 M€.

Pathoquest : l'objet de la société est le développement de tests de diagnostic pour l'identification d'agents pathogènes de nature virale par séquençage haut débit. La direction générale a été renouvelée en fin d'année. Un des objectifs majeurs de l'année 2014 a été la conduite d'une importante étude clinique pour identifier les agents infectieux responsables d'hyperthermies chez les patients immunodéprimés. Les résultats de cette étude permettent d'établir les bases d'une réflexion sur le positionnement stratégique de la société. Ses revenus proviennent essentiellement aujourd'hui des redevances issues de ses brevets.

Soparbiotech (filiale Texcell) : cette société présente une offre de service en sécurité virale (comprenant validation de procédés et de lots) et en impact immunologique. Dans le cadre de son extension internationale destinée à supporter le développement du chiffre d'affaires, Texcell envisage une implantation en Corée du Sud dans les locaux de l'Institut Pasteur à Séoul.

Theravectys : la société dispose d'une licence de la technologie « DNA flap » (optimisation de l'intégration et de l'expression de gènes) dans le domaine de la vaccinologie. Un premier objectif est le développement d'un vaccin antisida dont l'étude clinique de phase 1 a été conduite et est en cours d'analyse. La première phase d'une nouvelle levée de fonds (environ 50 M€) a été menée avec succès. La deuxième phase de cette levée devrait intervenir en 2015. À court ou moyen terme, Theravectys envisage une entrée en bourse.

Aucune particularité sur les autres participations (sociétés non cotées).

AUTRES INFORMATIONS

Perspectives 2015

Le financement des opérations courantes de l'Institut Pasteur reste fragile et les conditions du développement souhaitable des activités de la Fondation restent attachées au maintien du niveau élevé des redevances, à un élargissement de la base des collectes de fonds et à la poursuite du soutien de l'État.

L'exercice 2015 sera marqué par la montée en puissance de la mise en œuvre du plan stratégique du nouveau directeur général et, pour les services support, par la mise en place de SAP.

Événements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Néant.

Activités en matière de recherche et de développement

La recherche et le développement sont l'activité même de l'Institut Pasteur. En conséquence, il convient de se reporter au rapport annuel d'activité.

Modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation

→ Plusieurs améliorations ont été apportées à la présentation du CER (compte d'emploi des ressources) en 2014 afin de répondre aux recommandations de la Cour des comptes et du Comité de la Charte. L'annexe au CER illustre les améliorations apportées.

→ Comptabilisation de la PIDR (provision des indemnités de départ en retraite) : compte tenu du caractère exceptionnel de la volatilité des taux d'actualisation, l'Institut Pasteur a décidé, conformément à la doctrine comptable, de comptabiliser l'intégralité de l'impact dû aux hypothèses actuarielles (actualisation, inflation, progression des salaires, démographie) en résultat exceptionnel.

→ Enfin, les schémas comptables relatifs aux conventions de recherche dont les dépenses s'avèrent supérieures aux produits constatés depuis le début du projet et aux conventions dont les produits sont retraités en subvention d'équipements en cours de vie du contrat (fongibilité des dépenses) ont été revus afin de sécuriser le volume d'engagements à réaliser et garantir la neutralité, au compte de résultat, de ces conventions de recherche.

BILAN ACTIF

En milliers d'euros

	31-12-14			31-12-13
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Immobilisations incorporelles (note 1)	7 408	5 099	2 310	2 154
Immobilisations corporelles (note 1)				
Terrains et immeubles d'exploitation	240 725	72 791	167 934	171 521
Matériel et mobilier	164 244	124 813	39 431	35 719
Agencements, aménagements, installations	14 812	13 786	1 026	965
Autres immobilisations	412	393	20	40
Immobilisations liées à l'exploitation	420 194	211 783	208 411	208 245
Terrains et immeubles de rapport	98 680	11 517	87 162	90 803
Immobilisations en cours	21 547		21 547	11 753
	540 420	223 300	317 120	310 800
Immobilisations financières (note 2)				
Titres de participation	2 228	1 612	616	824
Autres	2 740	67	2 672	2 407
	4 968	1 679	3 289	3 230
Actif immobilisé	552 796	230 078	322 718	316 185
Titres de placement stables (note 3a)	566 742	15 808	550 934	550 288
Stocks et en-cours	4 776	1 366	3 410	3 334
Créances d'exploitation (note 4a)	129 878	3 813	126 065	115 314
Valeurs mobilières de placement (note 3b)	138 075		138 075	133 671
Disponibilités	10 360		10 360	12 629
Actif circulant	849 831	20 987	828 844	815 236
Charges constatées d'avance	5 431		5 431	4 654
Écarts de conversion actif	93		93	204
Total actif	1 408 152	251 065	1 157 087	1 136 279
Engagements reçus, legs nets à réaliser (note 14)				
Acceptés par le conseil d'administration			9 053	8 122
Autorisés par l'autorité de tutelle			51 433	51 689

BILAN PASSIF

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13
Fonds de dotation	737 530	719 987
Report à nouveau	22 680	4 808
Excédent ou déficit de l'exercice	26 016	36 395
Fonds propres Institut Pasteur	786 226	761 190
Fonds propres IP Guadeloupe et IP Guyane	1 205	1 144
Fonds propres (note 5)	787 431	762 334
Subventions d'équipement	45 846	42 054
Autres fonds propres (note 6)	45 846	42 054
Provisions pour risques et charges (note 7)	63 523	60 044
Fonds dédiés (note 8)	38 328	43 282
Dettes financières	28 914	32 708
Dettes fournisseurs	37 353	35 441
Dettes sociales et fiscales	28 721	29 226
Autres dettes	9 154	14 424
Dettes (note 4a)	104 143	111 800
Produits constatés d'avance (note 9)	117 624	116 745
Écarts de conversion passif	192	22
Total passif	1 157 087	1 136 279

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13	Variation
Produits d'exploitation (note 10)			
Redevances	39 592	30 634	8 958
Ventes, prestations et services divers	18 595	17 099	1 496
Subventions de l'État	58 319	60 716	- 2 396
Contrats et conventions	88 222	88 040	182
Taxe d'apprentissage	1 248	1 306	- 58
Dons	33 254	28 958	4 297
Legs	17 301	19 713	- 2 412
Loyers	7 347	4 931	2 416
Reprises sur provisions	4 583	5 052	- 469
Transferts de charges	427	464	- 37
Total produits d'exploitation	268 890	256 914	11 975
Charges d'exploitation			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	22 536	19 995	2 541
Autres achats et charges externes	64 855	60 324	4 532
Impôts et taxes	4 018	3 832	187
Personnel	128 050	121 239	6 810
Dotations aux amortissements et provisions	26 322	22 735	3 587
Engagements à réaliser des ressources non utilisées	38 302	43 155	- 4 853
Autres charges	10 325	9 121	1 205
Total charges d'exploitation	294 408	280 401	14 008
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	110	- 205	315
Excédent ou déficit d'exploitation	- 25 408	- 23 691	- 1 717
Produits financiers	27 460	25 547	1 913
Charges financières	896	1 292	- 396
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	35	- 4	39
Excédent ou déficit financier (note 11)	26 599	24 251	2 348
Excédent ou déficit courant	1 191	560	631
Produits exceptionnels	42 552	42 290	262
Charges exceptionnelles	18 079	6 463	11 616
Contribution IP Guadeloupe et IP Guyane	352	8	345
Excédent ou déficit exceptionnel (note 12)	24 825	35 835	- 11 009
Excédent ou déficit net	26 016	36 395	- 10 378

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13
Flux d'exploitation		
Résultat net	26 016	36 395
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	21 265	18 862
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	797	243
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	- 4 877	- 18 872
Variation des provisions pour risques et charges	3 479	- 1 672
Variation des fonds dédiés	- 4 953	6 505
Variation des subventions d'équipement	- 5 535	- 3 674
Marge brute d'autofinancement	36 192	37 786
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	- 15 682	17 472
Total flux d'exploitation	20 510	55 257
Flux liés aux investissements		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 497	- 1 595
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 34 924	- 63 598
Acquisitions d'immobilisations financières	- 298	- 492
Variation des subventions d'équipement	9 327	5 911
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	7 123	840
Variation des titres de placement stables	5 607	- 22 836
Total flux liés aux investissements	- 13 662	- 81 770
Flux des opérations de financement		
Apports au fonds de dotation	- 919	600
Remboursements des emprunts ⁽²⁾	- 3 794	- 373
Total flux des opérations de financement	- 4 713	227
Variation de trésorerie	2 135	- 26 286
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice⁽¹⁾	146 300	172 586
Trésorerie à la clôture de l'exercice⁽¹⁾	148 436	146 300

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement.

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts BNP.

ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la Fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de la Guadeloupe et de la Guyane qui, depuis l'exercice 2008, sont intégrés dans les comptes annuels de la Fondation. Les excédents ou déficits de ces deux instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable des associations (règlement CRC n° 99-01) et dans le respect des dispositions particulières des statuts de l'Institut Pasteur compatibles avec ces règles.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la Fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché. De manière plus spécifique, les principales méthodes comptables appliquées sont décrites ci-après.

Subvention d'exploitation

Sont inscrites dans le compte de résultat en « Produits d'exploitation » :

- ⊖ les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la Recherche et Institut de veille sanitaire) ;
- ⊖ les subventions diverses et libéralités reçues d'organismes privés (Fondation de France, Ligue nationale contre le cancer, AFM, ARC, Fondation Recherche médicale, Sidaction, Pasteur-Weizmann, Vaincre la mucoviscidose...);
- ⊖ les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispenseur de formation.

Contrats et conventions de recherche

Les créances sur conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif pour leur intégralité à la date de leur acquisition définitive, le produit correspondant étant différé au passif (poste « Produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat en couverture des charges de recherche conformément aux dispositions de la convention de recherche.

Legs, successions et donations (libéralités)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- ⊖ les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports au fonds de dotation de la Fondation ;
- ⊖ les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable par la Fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « Subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;
- ⊖ sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat, en produits d'exploitation pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et en produits exceptionnels pour l'excédent. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet

d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur donations affectées » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice (« Engagement à réaliser sur donations affectées »). Cette charge est considérée comme une charge d'exploitation ou exceptionnelle par symétrie avec la règle de classement appliquée aux produits liés.

De plus, conformément aux statuts de l'Institut Pasteur, un montant global de 4 000 000 euros pour 2014, fixé par décision du conseil d'administration prise au moment du vote du budget, peut être prélevé sur la part unitaire des libéralités supérieure à 300 000 euros et porté en ressources d'exploitation pour contribuer à la couverture des amortissements (le montant ainsi porté en ressources courantes ne peut excéder, au total, le montant des amortissements de l'exercice non couverts par des subventions d'équipement), ce prélèvement s'est élevé au 31 décembre 2014 à zéro euro.

Pendant toute la durée de leur réalisation, les legs et donations font l'objet d'un suivi comptable individualisé comme suit :

- ⊖ à leur date d'acceptation par le conseil d'administration, les legs sont portés en engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser acceptés par le conseil d'administration » pour leur valeur de réalisation estimée, nette des charges d'acquisition ;
- ⊖ à la réception de l'autorisation administrative, le montant estimé de réalisation est révisé et porté en engagements reçus hors bilan sur la ligne « Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle » ;
- ⊖ jusqu'à la réalisation effective et définitive des biens légués (inscrits dans les catégories immobilier, liquidités et titres), les encaissements et les décaissements liés à la cession de ces biens sont enregistrés dans un compte d'attente individualisé, « Legs et donations en cours de réalisation », qui figure au passif en « Produits constatés d'avance » lorsque le solde est crédeur ou à l'actif en « Charges constatées d'avance » lorsque le solde est débiteur, c'est-à-dire lorsque les frais engagés pour la réalisation ne sont pas encore couverts par les encaissements. Ces opérations de trésorerie entraînent la mise à jour des engagements reçus présentés hors bilan ;
- ⊖ les legs sont enregistrés en compte de produits au fur et à mesure de la réalisation des différents lots qui les composent.

Fonds de dotation

En application du règlement n° 99-01 du CRC, sont inscrits directement au « Fonds de dotation » figurant dans les fonds propres de la Fondation les legs et donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

Subventions d'investissement

Sont inscrits dans le poste « Subventions d'investissement » :

- ⊖ les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- ⊖ les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- ⊖ les legs et donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien non renouvelable lorsque la réalisation du legs est devenue effective et définitive.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « Autres fonds propres » et sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

Fonds dédiés

Sont inscrits dans le poste « Fonds dédiés » :

- ⊖ les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs et donations (ou en produits exceptionnels pour la partie des legs et donations supérieurs

à 300 000 euros) affectés à un programme de recherche et non encore utilisés l'année où ils sont terminés, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur legs et donations affectés » ;

⊖ les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « Engagements à réaliser sur subventions attribuées ».

Lors de la réalisation de l'engagement, le compte « Fonds dédiés » est soldé par contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'Institut, de la ferme de Rennemoulin (cédée en 2014) et du domaine de Saint-Lager qui ont été évalués « à dire d'experts » en 1970.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, de nouvelles règles sont appliquées concernant les actifs et découlant des règlements CRC n° 2004-06 et n° 2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

⊖ le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement ;

⊖ tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont, depuis le 1^{er} janvier 2008, les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La Fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

⊖ les coûts de développement ;

⊖ les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires) ;

⊖ les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs. Pour l'application du règlement CRC n° 2004-06, la méthode prospective a été retenue et appliquée dès le 1^{er} janvier 2005.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens, soit :

⊖ immobilisations incorporelles 3 ans et 10 ans ;

⊖ immeubles de rapport 40 ans, 25 ans et 15 ans ;

⊖ immeubles d'exploitation 40 ans, 25 ans et 15 ans ;

⊖ matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau 5 ans ;

⊖ matériel informatique 3 ans ;

⊖ mobilier de bureau 10 ans ;

⊖ agencements, aménagements, installations 5 ans.

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1^{er} janvier 2005, comme suit :

⊖ structure et ouvrages assimilés 40 ans ;

⊖ toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie 25 ans ;

⊖ ravalement et ascenseurs 15 ans.

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Immobilisations financières

Sont inclus en immobilisations financières :

⊖ les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une

influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;

⊖ les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

Titres de placement stables

Sont incluses en « Titres de placement stables » les valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

⊖ les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;

⊖ les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée « à dire d'experts ».

Une provision pour dépréciation est constatée dès que la valeur de marché (généralement, la valeur boursière à la clôture) devient inférieure à la valeur d'entrée en portefeuille des titres.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Concernant les stocks de collection de souches, un changement de méthode a été effectué pour les évaluer à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.

Valeurs mobilières de placement

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Indemnités de départ en retraite et gratifications d'ancienneté

Depuis le 1^{er} janvier 2005 et en application des nouveaux règlements CRC n° 2000-06 sur les passifs, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat.

Au 31 décembre 2014, et compte tenu de la variation importante du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat exceptionnel.

Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation.

Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêt des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La Fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant notamment des réclamations formulées par des tiers (coinventeurs et industriels). Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

Conversion en euros des éléments en devises étrangères

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

Note 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros

	Valeurs brutes début 2014	Acquisitions et poste à poste	Diminutions		Valeurs brutes fin 2014
			Cessions	Hors service et poste à poste	
Immobilisations incorporelles (a)	6 323	1 058		137	7 243
Immobilisations incorporelles IPG*	132	33			165
Total immobilisations incorporelles	6 455	1 091		137	7 408
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	278 607	5 837	1 633	57 802	225 009
Terrains et immeubles IPG*	3 140	1 320			4 460
	293 003	7 157	1 633	57 802	240 725
Matériel et outillage	149 265	13 593	3 674	23 528	135 657
Mobilier et matériel de bureau	20 951	1 230	17	3 055	19 108
Matériels et mobiliers IPG*	8 144	1 351	16		9 479
	178 360	16 174	3 707	26 584	164 244
Agencements, aménagements, installations	17 236	199	499	6 565	10 368
Agencements, installations IPG*	4 431	13			4 444
Autres immobilisations	295		5	121	168
Autres immobilisations IPG*	245		1		244
Immobilisations liées à l'exploitation	493 570	23 544	5 846	91 072	420 194
Terrains de rapport	1 065	14 669	813		14 921
Immeubles de rapport	100 199	18 602	2 377	32 666	83 759
	101 265	33 271	3 190	32 666	98 680
Immobilisations en cours	10 920	20 844		10 762	21 002
Immobilisations en cours IPG*	832	544		832	544
	11 753	21 388		11 594	21 547
Total immobilisations corporelles	606 587	78 203	9 036	135 332	540 420
Total	613 042	79 295	9 036	135 469	547 828

(a) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 k€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles.
 Pour la partie immeubles exploitation : acquisition correspondant à la mise en service du bâtiment Duclaux, aile Bertrand.
 Pour la partie immeubles de rapport : transfert universel de propriété (TUP) intervenu en janvier 2014 de la SCI Bld Saint-Germain-des-Prés.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Tableau des amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros

	Valeurs début 2014	Mouvements de l'année		Valeurs fin 2014
		Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	4 193	921	137	4 977
Immobilisations incorporelles IPG*	107	16	1	122
Total immobilisations incorporelles	4 300	937	139	5 099
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	120 191	6 882	55 711	71 361
Terrains et immeubles IPG*	1 290	139		1 429
	121 481	7 021	55 711	72 791
Matériel et outillage	118 961	10 000	27 007	101 954
Mobilier et matériel de bureau	16 472	1 702	3 072	15 102
Matériels et mobiliers IPG*	7 209	575	26	7 758
	142 641	12 276	30 105	124 813
Agencements, aménagements, installations	17 236	19	7 065	10 191
Agencements, installations IPG*	3 466	130	1	3 595
Autres immobilisations	261	15	124	153
Autres immobilisations IPG*	239	2		240
Immobilisations liées à l'exploitation	285 325	19 463	93 006	211 783
Terrains de rapport	35	2		38
Immeubles de rapport	10 426	1 799	746	11 480
	10 462	1 801	746	11 517
Total immobilisations corporelles	295 787	21 265	93 751	223 300
Total	300 087	22 202	93 890	228 399

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 2 – Immobilisations financières

En milliers d'euros

	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	Valeurs brutes		Variations	Provisions	Valeurs nettes au 31-12-14	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et avals donnés par la Fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice connu
				Début 2014	Fin 2014							
Titres de participation				2 575	2 228	- 347	1 612	616				
Participations (détenues à plus de 50 %)												
Participations (détenues entre 10 % et 50 %)												
Axenis	25	12	20,00 %	60	60			60			214	- 117
Pathoquest	32	844	19,57 %	6	7	1		7			103	- 1 186
Soparbiotech	2 000	296	10,00 %	200	200			200			0	- 4
Autres participations (détenues à moins de 10 %)												
Anaconda Pharma	1 024	- 738	8,60 %	296	296		272	25			418	- 1 407
Theravectys	147	15 754	7,33 %	12	12			12			69	- 4 333
Ariana Pharma	74	1 857	7,06 %	80	80			80			1 747	- 260
Qurient (IP Corée)	1 131	166	4,19 %	5	5			5			0	- 2 697
Genomic Vision	262	3 434	3,56 %	260	260		128	132			2 592	- 1 487
Genticel	969	3 075	0,84 %	84	84		50	34			369	- 15 024
Fondation Pasteur Dakar				1 152	1 152		1 152					
Éditions Pasteur				14	14			14				
Fondation Pasteur Suisse				41	41			41				
Autres				18	18		10	8				
Collectis				13		- 13						
Biocortech				335		- 335						
Autres immobilisations financières				2 474	2 740	266	67	2 672				
Participation effort construction				2 383	2 547	164		2 547				
Prêts												
Dépôts et cautionnements				20	122	102		122				
Immobilisations financières IPG*				71	71		67	3				
Total				5 049	4 968	- 81	1 679	3 289				

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 3a – Titres de placement stables

Le portefeuille de titres de placement stables de l'Institut Pasteur est constitué de sept fonds dédiés et est investi dans trois catégories d'actifs :

- les actions de grandes capitalisations de la zone euro, plus volatiles, qui ont pour objectif d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme;
- les obligations de la zone euro disposant d'une bonne qualité de signature, qui constituent le socle « stable » du portefeuille;
- d'autres types d'actions ou d'obligations, de la zone euro ou internationales, qui permettent d'accroître la diversification du portefeuille (« Fonds diversifiés ») et d'accentuer son exposition aux actions ou obligations, en fonction du comportement des marchés.

Au 31 décembre 2014, les titres de placement stables se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2014	2013
Actions	226 902	227 544
Obligations	125 043	125 043
Fonds diversifiés	214 487	219 454
Monétaire	305	305
Coupons courus sur obligations	6	3
Provisions	- 15 808	- 22 061
Total net des titres cotés	550 934	550 287
Autres titres non cotés		
Provisions		
Total net des titres non cotés		
Total	550 934	550 288

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2014 à 573 647 k€ (564 900 k€ au 31/12/2013).

La répartition des actifs a sensiblement évolué au cours de l'année, notamment au sein des fonds diversifiés, afin de tenir compte de l'environnement géopolitique et économique mondial. L'exposition aux actions du portefeuille des titres de placement stables a ainsi été progressivement réduite pour atteindre 45 % au 31 décembre 2014, contre 58 % à fin 2013.

Note 3b – Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2014, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros

	2014	2013
Sicav monétaires	7 021	8 439
Sicav monétaires (contrat CE)	3 619	9 597
Dépôts à terme	127 364	115 384
Total Institut Pasteur	138 004	133 419
Valeurs mobilières de placement IPG*	72	252
Total général	138 075	133 671

La valeur de marché des Sicav monétaires s'élève au 31 décembre 2014 à 10 721 k€ (18 316 k€ au 31 décembre 2013).

Les dépôts à terme s'élèvent à 120 000 k€.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 4a – Échéancier des créances et des dettes

En milliers d'euros

	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et cinq ans au plus	À plus de cinq ans
Clients ⁽¹⁾	118 549	118 227	322	
Autres créances d'exploitation				
Créances fournisseurs	2 506	2 506		
Comptes courants	337	337		
État	6 109	6 109		
Autres	2 377	2 377		
Total	11 329	11 329		
Total créances d'exploitation	129 878	129 556	322	
Dettes financières ⁽²⁾	28 914	9 710	16 704	2 500
Dettes fournisseurs	37 353	37 353		
Dettes sociales et fiscales	28 721	28 721		
Autres dettes	9 154	9 154		
Total dettes	104 143	84 939	16 704	2 500

(1) Comme indiqué dans les règles et méthodes comptables, ces créances correspondent à hauteur de 89 007 k€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois; le produit correspondant est différé et enregistré au passif du bilan dans le poste « Produits constatés d'avance » (cf. note 9).

(2) Dont deux emprunts BNP :

– 1^{er} emprunt souscrit au 31/12/2009 pour 20 000 k€ (durée de dix ans au taux fixe de 3,5 % renégocié au 31/03/2013 à 2,5 % puis au 31/12/2014 à 2 %) pour le financement d'un immeuble d'exploitation;
– 2^e emprunt souscrit au 31/03/2011 pour 20 000 k€ (durée de dix ans au taux variable Euribor 3 mois) pour le financement d'un immeuble de rapport.

Note 4b – Produits à recevoir et charges à payer

En milliers d'euros

	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations – coupons et intérêts courus à recevoir	6
Clients – factures à établir	16 786
Personnel – frais personnel à recevoir	71
Impôts et taxes à recevoir	2 416
Autres créances – produits à recevoir	1 760
Produits financiers à recevoir	6 801
Total produits à recevoir	27 840
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	49
Fournisseurs – factures non parvenues	18 186
Personnel – charges à payer	13 125
Organismes sociaux – charges à payer	6 605
Impôts et taxes à payer	4 143
Clients – avoirs à établir	629
Autres dettes – charges à payer	74
Total charges à payer	42 811

Note 5 – Fonds propres

En milliers d'euros

	Situation début 2014	Affectation 2013	Transfert universel de propriété	Excédent 2014	Situation fin 2014
Fonds de dotation ⁽¹⁾	721 189	17 543			738 732
Excédent ou déficit ⁽²⁾	36 395	- 36 395		26 016	26 016
Report à nouveau	4 750	18 852	- 919		22 682
Total fonds propres	762 334		- 919	26 016	787 431

(1) Le conseil d'administration du 12/12/2013 limite le transfert des ressources exceptionnelles vers les ressources courantes à 4 000 k€, pour la part des legs supérieurs à 300 000 €.
Le transfert effectif est nul au 31/12/2014.

(2) Le conseil d'administration du 28/04/2014 approuve les comptes 2013 et décide de l'affectation de ce dernier.

(2) Dont contribution hors métropole 497 k€.

Note 6 – Subventions d'équipement

En milliers d'euros

	Reçues		Inscrites au compte de résultat	Valeur nette
	État	Autres		
Situation début 2014	33 310	24 509	- 18 059	39 760
Subventions 2014	9 096	208		9 304
Amortissements de 2014 couverts par des subventions			- 5 206	- 5 206
Annulation des subventions correspondant à des investissements entièrement amortis		- 3 391	3 391	
Total Institut Pasteur	42 406	21 326	- 19 874	43 858
Situation début exercice IPG*	4 155	3 181	- 5 043	2 294
Subventions 2014 IPG*	10	13		23
Amortissements de 2014 couverts par des subventions IPG*			- 329	- 329
Total IPG*	4 165	3 195	- 5 372	1 988
Total général	46 571	24 521	- 25 245	45 846

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 7 – Provisions pour risques et charges

En milliers d'euros

	Solde début 2014	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde fin 2014
Risques généraux inhérents à l'activité de l'Institut Pasteur	15 355	1 951	- 134	- 2 953	14 218
Litige valorisation	4 420			- 120	4 300
Indemnités de départ en retraite ⁽¹⁾	38 402	4 909	- 150	- 356	42 806
Instances prud'homales en cours	966	403	- 144	- 167	1 059
Divers (différence de change)	204	93		- 204	93
Total métropole	59 347	7 357	- 428	- 3 800	62 476
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux IPG*	697	349			1 047
Total général	60 044	7 706	- 428	- 3 800	63 523

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'Institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

(1) Les principales hypothèses actuarielles retenues pour les estimations des engagements de retraite sont les suivantes :

– taux d'actualisation	1,75 %
– taux d'inflation attendu sur le long terme	2,00 %
– taux de progression des salaires	2,25 %
– taux de charges sociales et fiscales patronales	48,00 %
– type de départ à la retraite : les hypothèses concernant le mode de départ à la retraite ont été modifiées pour tenir compte des évolutions réglementaires et de leur prise en compte par l'entreprise dans sa définition de sa politique en la matière dès 2008.	

Celle retenue au 31/12/2014 est la suivante :

– personnel administratif né avant le 1 ^{er} janvier 1958	} À l'initiative du salarié à 62 ans
– personnel administratif né à partir du 1 ^{er} janvier 1958	} À l'initiative du salarié à 62 ans
(l'indemnité de départ est soumise à charges sociales)	} À l'initiative de l'employeur à 70 ans
– personnel scientifique	
(l'indemnité de départ en retraite est soumise à une taxe de 50 % et son montant ne peut être inférieur à l'indemnité légale de licenciement).	

À compter de l'exercice 2014, l'impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'évaluation des engagements de retraites est constaté en résultat exceptionnel.

Note 8 – Fonds dédiés

En milliers d'euros

	Solde début 2014	Dotations	Reprises	Solde fin 2014
Sur contrats de recherche et développement	37 294	32 695	- 37 294	32 695
Sur dons affectés	5 861	5 606	- 5 861	5 606
Total métropole	43 155	38 302	- 43 155	38 302
Sur contrats de recherche IPG*	127	27	- 127	27
Total général	43 282	38 328	- 43 282	38 328

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Note 9 – Produits constatés d'avance

En milliers d'euros

	2014	2013
Legs en cours	39 559	41 166
Conventions de recherche	71 667	63 750
Autres produits	5 587	10 366
Total métropole	116 813	115 282
Produits constatés d'avance IPG*	811	1 462
Total général	117 624	116 745

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur legs, d'une part, et des revenus sur contrats et conventions de recherche pluriannuels, d'autre part. Ils sont présentés dans la note de description des règles et méthodes comptables. Les produits constatés d'avance sur legs seront enregistrés en produits d'exploitation au fur et à mesure de la clôture des lots de legs concernés. Les autres produits constatés d'avance, destinés généralement à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, seront enregistrés en produits d'exploitation selon les conditions contractuelles les régissant.

COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Note 10 – Produits d'exploitation

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13
Apport de l'État		
Subvention recherche	54 846	57 025
Compte d'affectation spéciale	–	–
Institut de veille sanitaire	3 473	3 691
	58 319	60 716
Revenus des activités propres		
Redevances industrielles	39 592	30 634
Ventes et services	18 131	16 577
Centre médical	4 377	4 389
Ventes et prestations	3 145	3 172
Remboursements de salaires	3 640	4 141
Autres produits	6 969	4 875
Contrats, conventions	88 222	88 040
Contrats industriels de R&D	6 359	7 485
Conventions et contrats publics de recherche	25 935	29 737
Contrats européens et internationaux	13 198	15 338
Autres conventions et libéralités	5 436	5 149
Report des ressources affectées non utilisées	37 294	30 331
	145 945	135 252
Générosité publique et produits du patrimoine		
Appel à la générosité du public	51 804	49 978
Dons et mécénats	27 394	23 654
Report des ressources affectées non utilisées	5 861	5 304
Taxe d'apprentissage	1 248	1 306
Legs (part inférieure à 300 k€)	17 301	18 713
Legs (transfert des produits exceptionnels)	–	1 000
Produits du patrimoine	7 812	5 454
Loyers	7 347	4 931
Produits agricoles	464	522
	59 616	55 431
Reprises sur provisions	4 583	5 052
Transferts de charges	427	464
Total	268 890	256 914

Note 11 – Résultat financier

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13
Produits financiers		
Revenus des participations	22 887	21 271
Autres intérêts et produits assimilés	3 591	4 112
Différences positives de change	778	26
Reprises sur provisions pour risques	204	138
Total	27 460	25 547
Charges financières		
Dotations aux amortissements et aux provisions	93	204
Intérêts et charges assimilées	762	932
Différences négatives de change	41	156
Total	896	1 292
Contribution des établissements IPG*	35	- 4

Note 12 – Résultat exceptionnel

En milliers d'euros

	31-12-14	31-12-13
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Part des dons et legs > 300 000 €	19 521	14 921
Legs (transfert en produits d'exploitation)		
Autres opérations de gestion	94	31
Reprise de provisions pour risque exceptionnel		
Sur opérations en capital	9 386	2 771
Sur opérations financières		
Profits sur cessions titres de placement	27	3 054
Reprises de provision sur titres de placement	7 331	20 686
Profits sur cessions titres de participation et reprises de provision	6 194	826
Total	42 552	42 290
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 261	13
Sur opérations en capital	6 581	150
Sur opérations financières		
Perte sur cessions titres de placement	5 610	4 382
Dotations aux provisions sur titres de placement	1 078	1 134
Perte sur cessions titres de participation et dotations aux provisions	549	785
Total	18 079	6 463
Contribution des établissements IPG*	352	8

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES (NOTE 13)

En millions d'euros

Emplois	Emplois de N = compte de résultat (1)	Affectations par emploi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (3)
1 – MISSIONS SOCIALES	213,6	55,2
1-1 Réalisées en France	204,7	54,5
Actions réalisées directement	194,0	54,5
Recherche	181,5	51,8
Actions de santé publique	10,2	2,2
Enseignement	2,4	0,5
Versements à d'autres organismes agissant en France	10,7	0,0
Reversements pour compte de tiers	6,3	
Autres versements	4,4	
1-2 Réalisées à l'étranger	8,9	0,8
Actions réalisées directement	5,4	
Versement à un organisme central ou d'autres organismes	3,5	0,8
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	8,4	7,4
2-1 Frais d'appel à la générosité du public	7,4	7,4
2-2 Frais de recherche des autres fonds privés	0,2	
2-3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0,7	
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	34,5	7,5
		70,2
I Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	256,5	
II Dotations aux provisions	6,4	
III Engagements à réaliser sur ressources affectées	38,3	
IV Excédent de ressources de l'exercice	26,0	
V Total général	327,2	
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		34,9
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		1,4
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		106,5

Ressources	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N (4)
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		93,2
1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC		74,3
1-1 Dons et legs collectés		
Dons manuels non affectés	16,4	
Dons manuels affectés	6,7	
Legs et autres libéralités non affectés	31,4	
Legs et autres libéralités affectés	5,2	
1-2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
Revenus des immeubles de rapport	7,3	
Produits financiers issus de l'appel à la générosité du public	4,8	
Plus-value sur cession immeuble de rapport	2,4	
2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	9,3	
3 – SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	99,3	
4 – AUTRES PRODUITS	88,7	
I Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	271,6	
II Reprises des provisions	12,5	
III Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	43,2	
IV Variation des fonds dédiés collectés auprès du public (c.f. tab. des fonds dédiés)		0,4
V Insuffisance de ressources de l'exercice		
VI Total général	327,2	74,7
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		106,5
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		61,5

ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales
Frais de recherche de fonds
Frais de fonctionnement et autres charges

Bénévolat
Prestations en nature
Dons en nature

Ratio de collecte : 10,02 %

Cadre de référence

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un compte d'emploi des ressources (CER) en conformité avec les principes du règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur.

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment infectieuses, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et au fonctionnement de l'Institut mais aussi à abonder son fonds de dotation, c'est-à-dire à couvrir une partie de ses dépenses courantes futures.

Aussi, les statuts de l'Institut Pasteur prévoient-ils que les donations et autres libéralités constituent des ressources annuelles (« produits d'exploitation ») pour la part individuellement égale ou inférieure à 300 000 euros et viennent renforcer, pour l'excédent, le patrimoine de l'Institut¹.

Règles spécifiques et notes explicatives

Conformément au règlement comptable CRC 2008-12 du 7 mai 2008, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'Institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques). Les emplois sont évalués suivant le coût complet par destination (correspondant aux coûts de fonctionnement et de personnel, augmentés des coûts indirects).

Les colonnes (1) et (2) du CER intègrent la totalité des ressources et des emplois de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, hors provisions et reprises de provisions, du compte de résultat (cf. page 14 du présent rapport), selon les ventilations analytiques qui lui sont propres. Elles mettent également en évidence les engagements qui restent à réaliser en fin d'exercice (colonne 1, chapitre III). Ces engagements constituent une ressource pour les exercices à venir et seront reportés en colonne 2, chapitre III sur le CER 2014.

Les colonnes (3) et (4) présentent l'affectation par emploi des seules ressources collectées auprès du public, ainsi que le suivi des ressources collectées mais pas encore utilisées des campagnes de collecte antérieures.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public (74,3 M€) correspondent aux dons et legs (affectés ou non affectés) collectés directement (59,7 M€) ainsi qu'aux revenus du patrimoine issu de la générosité publique (14,6 M€). Les revenus du patrimoine se décomposent en produits issus d'un patrimoine immobilier de rapport (7,3 M€), de la plus-value de cession de biens immobiliers de rapport (2,4 M€) et, pour la première fois cette année, de produits issus de placements financiers. Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité publique est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité publique dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2014, à 20,9 % (67,1/321), d'où l'affectation de 20,9 % des produits financiers, soit 4,8 M€, en produits issus de la générosité publique.

1. Ces ressources sont alors comptabilisées en produits exceptionnels sur l'exercice. De plus, conformément aux statuts, un montant correspondant à la part des libéralités supérieure à 300 000 euros, constatée en produits exceptionnels, peut être porté au fonds de dotation au moment de l'affectation du résultat. Cette décision fera l'objet d'une résolution lors du prochain conseil d'administration, préalablement à l'approbation des comptes.

Les ressources collectées auprès du public s'élèvent ainsi à 74,3 M€ en 2014, en augmentation de 11,5 % par rapport à 2013, et représentent 27,4 % des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat, contre 26 % en 2013.

Les autres fonds privés (9,3 M€, soit 3,4 % des ressources) sont relatifs au mécénat d'entreprise et aux financements de conventions privées, ainsi qu'aux dons collectés par l'intermédiaire d'organismes eux-mêmes collecteurs de fonds (FRM, AFM...).

Les subventions et autres concours publics (99,3 M€, soit 36,6 % des ressources) regroupent les subventions versées par le ministère de la Recherche, le ministère de la Santé et l'ensemble des conventions de recherche de financeurs publics (Union européenne, ANR...) ainsi que la taxe d'apprentissage. Chacune des composantes de cette rubrique est en diminution par rapport à l'exercice 2013, l'écart total s'élevant à 8,1 M€.

Les autres produits (88,7 M€, soit 32,6 % des ressources) regroupent l'ensemble des autres ressources de l'Institut Pasteur et se décomposent ainsi :

- ⊖ redevances : 39,6 M€;
- ⊖ ventes et services : 18,6 M€;
- ⊖ contrats de recherche et développement privés : 6,4 M€;
- ⊖ produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité publique : 22,7 M€;
- ⊖ produits exceptionnels et autres produits d'exploitation : 1,4 M€.

Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (43,2 M€) correspond au poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées » du compte d'emplois des ressources 2013 et se rapporte essentiellement aux crédits acquis à fin 2013 dans le cadre de conventions de recherche publiques ou privées pluriannuelles qui, de ce fait, ne peuvent être consommés sur un seul exercice. La variation de ce poste est liée au rythme de développement des programmes de recherche. En l'occurrence, l'augmentation constatée entre 2013 et 2014 est imputable à la mise en œuvre de trois programmes de recherche majeurs (LabEx) obtenus en 2011 et inscrits au programme Investissements d'avenir. La durée de ces trois programmes est de neuf ans.

Les reprises de provisions (12,5 M€) comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur (4,6 M€) ainsi que les reprises sur provisions liées à la valorisation du portefeuille de placements long terme de l'Institut (7,3 M€). Le report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice s'élève à 93,2 M€. Il correspond au fonds associatif auquel a été appliqué, lors de la constitution du report d'origine, un pourcentage moyen des trois dernières années des dons et legs non affectés, rapporté à nos ressources totales, augmenté de l'excédent constaté en 2013 sur les ressources collectées auprès du public non affectées.

NOTES EXPLICATIVES SUR LES EMPLOIS

Les missions sociales s'élèvent à 213,6 M€, en progression de 7,4 % par rapport à l'an passé, représentant ainsi 83,3 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat : celles réalisées en France représentent un montant de 204,7 M€ et celles réalisées à l'étranger, dans le Réseau International des Instituts Pasteur, 8,9 M€.

Le versement à d'autres organismes agissant en France correspond à la part des redevances reversées aux organismes copropriétaires, l'Institut Pasteur percevant l'ensemble des ressources de redevances afférentes à la copropriété et inscrit en autres produits.

Les frais de recherche de fonds (8,4 M€ et 3,3 % des emplois) correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement), pour la recherche d'autres fonds privés (correspondant à des actions de mécénat) ainsi que pour la recherche de subventions et autres concours publics dans le cadre d'appels d'offres de la Communauté européenne et de l'Agence nationale pour la recherche par exemple.

Les frais spécifiquement engagés pour la collecte auprès du public s'élèvent à 7,4 M€ et représentent 10,02 % des dons, legs et produits liés à l'appel à la générosité du public.

Les frais de fonctionnement (34,5 M€) correspondent aux charges des directions de l'Institut Pasteur et services support, non spécifiquement affectés à nos missions sociales (directions générale, financière, ressources humaines, juridique...). Ils représentent 13,4 % du total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat.

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est répartie comme suit :

⊖ les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition de nos unités de recherche l'année de leur perception ;

⊖ les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité publique, sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité publique ; le solde étant alloué à l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Ainsi, pour 2014, 27,4 % des emplois inscrits au compte de résultat sont financés par des ressources collectées auprès du public, soit 70,2 M€. Sur ces 70,2 M€, 12,4 M€ sont «affectés», donc alloués directement à la recherche. Le solde a été alloué, à hauteur des dépenses, soit 7,4 M€, aux frais d'appel à la générosité publique puis aux missions sociales à hauteur de 42,9 M€ et enfin aux dépenses de fonctionnement pour 7,5 M€.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 38,3 M€, en diminution de 4,9 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait de la montée en puissance d'importants projets de recherche tels que les trois LabEx obtenus par l'Institut Pasteur dans le cadre du programme Investissements d'avenir créé en 2010 précédemment évoqué (LabEx Revive, LabEx Ibeid et LabEx Milieu intérieur).

La part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public comprend un investissement réalisé par l'Institut Pasteur dans le cadre d'un plan de réallocation de ses immeubles de rapport issus de legs. Ce plan consistait à céder des immeubles d'habitation pour réinvestir dans des immeubles de commerces et/ou bureaux et augmenter, ainsi, le rendement de son patrimoine immobilier. Ce plan est aujourd'hui achevé.

AUTRES INFORMATIONS

Note 14 – Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNÉS

Garantie pour le prêt de l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge

L'Institut Pasteur a conclu, en septembre 2006, une garantie à première demande à hauteur de 400 000 euros pour le prêt consenti par l'Agence française de développement à l'Institut Pasteur du Cambodge concernant la construction d'un laboratoire P3. Cette garantie a une durée de dix ans correspondant à la durée du prêt.

Avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune : l'Institut Pasteur a effectué en 2009 une avance exceptionnelle avec clause de retour à meilleure fortune à l'Institut Pasteur du Cambodge pour un montant de 100 000 euros.

Engagement de souscription au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II

L'Institut Pasteur s'est engagé à souscrire au fonds commun de placement à risque BioDiscovery II en décembre 2004 à hauteur de 2 000 000 d'euros.

Au 31 décembre 2014, 1 998 000 euros ont déjà été versés et 2 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Création dans le cadre du programme Investissements d'avenir d'un institut de recherche technologique (IRT)

L'Institut Pasteur participe au projet de création de l'IRT dénommé Bioaster. Cette création a eu lieu sous la forme d'une fondation de coopération scientifique (FCS), avec une donation de la part de l'Institut Pasteur de 300 000 euros sur cinq ans. Il reste à verser, au 31 décembre 2014, 120 000 euros.

Adhésion au Réseau thématique de recherche avancée (RTRA) GIP Cancéropôle

L'Institut Pasteur subventionne ce réseau à hauteur de 135 000 euros pour une durée de neuf ans, soit 15 000 euros par an.

Au 31 décembre 2014, 105 000 euros ont déjà été versés et 30 000 euros restent à verser et constituent donc un engagement hors bilan.

Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du « plan emploi seniors » à l'Institut Pasteur

Le protocole a été signé par les parties en date du 15/01/2010 et prorogé en date du 16/12/2012 pour une durée de trois ans.

Le plan seniors a été remplacé par le contrat génération en date du 30/09/2013.

Ce protocole propose une majoration de l'indemnité de départ en retraite de deux mois ou de un mois pour un départ annoncé dix-huit mois ou douze mois au plus tard avant la date envisagée du départ en retraite.

Cette majoration s'applique pour tout départ en retraite entre 60 et 64 ans à l'initiative du salarié annoncé au plus tard le 31/12/2015.

Son financement est assuré dans la limite de 300 000 euros par année, charges comprises.

IP Guadeloupe

Ligne de crédit Dailly de 618 223 euros pour un projet de recherche (Feder).

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2014 pour les véhicules en location s'élèvent à 61 528 euros.

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2014 pour les matériels en location s'élèvent à 20 033 euros.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le nombre d'heures créditées aux salariés de l'Institut Pasteur de Paris s'élève au 31 décembre 2014 à 162 351 heures et à 6 896 heures pour l'Institut Pasteur de la Guyane.

ENGAGEMENTS REÇUS

Les engagements reçus sont exclusivement composés des legs et donations acceptés par le bureau du conseil d'administration et en cours de réalisation.

Ces engagements reçus sont évalués de façon estimative pour leur montant net des frais de réalisation. Au 31 décembre, leur montant correspond à la valeur d'estimation nette initiale de chaque legs en cours, déduction faite des encaissements nets déjà réalisés.

Au cours de l'exercice, ces engagements reçus ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	Engagements reçus acceptés	Engagements reçus autorisés par l'administration	Total des engagements reçus
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	8 122	51 689	59 811
Legs acceptés sur l'exercice	30 947		30 947
Legs autorisés par l'administration sur l'exercice	- 30 016	30 016	0
Écart de réestimation par l'administration		- 12	- 12
Encaissements nets de l'exercice		- 28 421	- 28 421
Écart de réalisation sur legs terminés		- 1 839	- 1 839
Solde au 31 décembre 2014	9 053	51 433	60 486

Compte tenu des encaissements nets déjà effectués sur legs et donations encore en cours à la clôture (montants inscrits au bilan en produits ou charges constatés d'avance), le total potentiel des legs et donations à

constater en résultat ou en fonds associatifs (fonds propres et subventions d'investissements sur biens non renouvelables) sur les prochains exercices s'élève à 98 653 k€ calculés comme suit :

En milliers d'euros

	Montant
Total des engagements reçus à la clôture (hors bilan ci-dessus)	60 486
Plus : produits constatés d'avance au bilan (encaissements nets des legs en cours)	39 559
Moins : charges constatées d'avance au bilan	- 1 392
Total estimé des legs et successions acceptés et en cours de réalisation	98 653
Dont :	
– produits à constater dans les résultats futurs	98 653
– montants à inscrire en fonds propres	
– montants à inscrire en subventions d'investissement	

RENSEIGNEMENTS COMPARATIFS CONCERNANT LES LEGS

En milliers d'euros

	2010	2011	2012	2013	2014
Hors bilan – flux annuels					
Legs acceptés par le bureau du conseil d'administration (y compris les modifications postérieures)	29 086	39 692	26 753	26 288	30 947
Legs numérotés ayant reçu l'autorisation de l'administration compétente	21 717	55 461	27 306	19 360	30 004
Effets en compte de résultat					
Part des legs terminés affectée à l'exploitation	23 840	14 842	16 825	19 713	17 301
Part des legs terminés portée en produits exceptionnels	12 019	15 517	13 725	14 899	19 290
Legs et successions acceptés et en cours de réalisation au 31/12 de chaque année (analyse ci-avant)	74 635	93 552	99 781	99 327	98 653

Note 15 – Rémunération des dirigeants

Les membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de cette fonction. Le montant global des rémunérations versées aux 10 personnes les mieux rémunérées, y compris les droits d'inventeurs perçus, s'est élevé pour l'exercice 2014 à 1 607 809 euros.

Par ailleurs, le total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'est élevé, pour l'exercice 2014, à 578 816 euros.

Note 16 – Effectif des salariés au 31 décembre 2014

	Femmes		Hommes		Total	
	2014	2013	2014	2013	2014	2013
Chercheurs	311	299	372	354	683	653
Chercheurs IPG*	3	11	5	14	8	25
Ingénieurs, techniciens, administratifs	909	858	421	419	1 330	1 277
Ingénieurs, techniciens, administratifs IPG*	80	78	50	42	130	120
Total	1 303	1 246	848	829	2 151	2 075

Il s'agit de l'effectif total, c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

* IP Guadeloupe et IP Guyane.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux membres du conseil d'administration

Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur

25-28, rue du Docteur-Roux

75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration en application de l'article 9 des statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

– le contrôle des comptes annuels de l'Institut Pasteur, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

– la justification de nos appréciations ;

– les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directeur général en application de l'article 14 des statuts. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATIONS DE NOS APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

a. Votre fondation tire une partie significative de ses ressources des dons, successions et donations qui lui sont faits. Les traitements comptables détaillés appliqués à ces différentes libéralités sont précisés dans le chapitre de l'annexe consacré aux règles et méthodes comptables et les montants en jeu sont analysés dans les notes 10 (« Produits d'exploitation »), 12 (« Excédent ou déficit exceptionnel ») et 14 (« Engagements hors bilan ») de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe ainsi que leur conformité à la réglementation comptable française en vigueur telle que

précisée, le cas échéant, par les statuts de la fondation et nous sommes assurés de leur correcte application.

b. Dans le cadre de son activité, votre fondation détient des positions sur titres. Les sections de l'annexe consacrées aux règles et méthodes comptables applicables aux « Immobilisations financières », aux « Titres de placement stables » et aux « Valeurs mobilières de placement », ainsi que les notes 2 (« Immobilisations financières ») et 3 (« Titres de placement stables » et « Valeurs mobilières de placement ») de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables de classement et d'évaluation relatives à ces positions et vous informent sur leur nature et leurs montants. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la correcte application des méthodes retenues. Nous avons également mis en œuvre les travaux nécessaires pour nous assurer que les provisions sur titres sont évaluées de façon satisfaisante.

c. Votre fondation constitue des provisions destinées à faire face aux risques et charges identifiés (note 7 de l'annexe), en fonction de sa meilleure estimation des coûts potentiellement encourus. Dans le cadre de notre appréciation de ces provisions, nous avons examiné les éléments d'information sur lesquels ces estimations sont fondées. Nos travaux ne nous ont pas conduits à relever d'éléments susceptibles de remettre en cause le caractère raisonnable des modalités retenues pour ces estimations comptables ou des évaluations qui en résultent.

d. Votre fondation élabore un compte d'emploi des ressources conformément à la réglementation relative aux organisations faisant appel à la générosité du public. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par la fondation, nous avons vérifié que les modalités d'élaboration du CER étaient en ligne avec les règles prévues par le règlement CRC n° 2008-12 et décrites de façon appropriée dans l'annexe (note 13). Par ailleurs, nous nous sommes assurés que les affectations analytiques sous-tendant la présentation des emplois, ainsi que l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public étaient cohérentes avec les principes décrits par la direction dans la note 13 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

RÉUNION DES MEMBRES DE LA FONDATION RELATIVE À L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

Aux membres du conseil d'administration
Aux membres de l'assemblée

Institut Pasteur
25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre fondation, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DES MEMBRES

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de la fondation en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR LES MEMBRES

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre fondation, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par les membres au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Aux termes d'une convention cadre signée le 23 février 2011 et organisant sur quatre ans les conditions d'octroi de subventions annuelles, une subvention est accordée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à l'Institut Pasteur de Paris. Au titre de l'année 2014, la somme attribuée à l'Institut Pasteur de Paris s'élève à 57 065 789 euros dont une mise en réserve non levée de 2 219 337 euros. La somme de 54 846 452 euros a donc été encaissée et comptabilisée en produit sur l'exercice 2014.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 27 avril 2015

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Philippe Vogt





CONCEPTION ET RÉALISATION : **AVANTGARDE** – TÉL. : 01 45 74 61 61
CRÉDITS PHOTO : GIOVANNI CITTADINI CESI

CE DOCUMENT EST RÉALISÉ DANS LE RESPECT DES NORMES ENVIRONNEMENTALES, AVEC UN PAPIER ISSU DE FORÊTS GÉRÉES DE MANIÈRE RESPONSABLE ET UNE IMPRESSION À BASE D'ENCRE VÉGÉTALE





Institut Pasteur

Institut Pasteur

25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France

www.pasteur.fr

Fondation reconnue
d'utilité publique
habilitée à recevoir
dons et legs

